

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude



Dossier

Les CERTIFICATIONS
en AGRICULTURE

N° 5 DECEMBRE 2020


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUDE



Les certifications environnementales sont de plus en plus nombreuses dans notre monde agricole et il est facile de s'y perdre. Comment savoir si telle certification est mieux adaptée que telle autre à notre système d'exploitation, sur quels critères s'appuyer pour choisir sa certification, quels sont les résultats attendus d'un passage en certification... Autant de questions qui se posent à l'agriculteur devant le panel qui s'offre à lui.

Dans ce numéro de Terres Audoises, nous avons voulu faire un zoom sur les certifications qu'accompagne la Chambre d'agriculture de l'Aude, en essayant de vous les présenter au mieux, avec leurs spécificités, et de dresser un bilan des actions menées par notre Chambre d'Agriculture.

Parmi les autres thèmes que vous trouverez dans ce numéro de Terres Audoises, j'ai voulu mettre en avant un sujet d'actualité qui nous préoccupe tous et auquel nous allons devoir nous adapter, le changement climatique.

Deux autres thèmes abordés dans ce magazine rejoignent le dossier sur le changement climatique : celui de la maîtrise de l'irrigation avec une étude réalisée sur la commune de Maquens et celui de la mission Défense des Forêts Contre l'Incendie qui a été réactivée au sein de la Chambre d'agriculture de l'Aude pour accompagner des projets territoriaux de coupures stratégiques agricoles.

Nous ne pouvions pas dans ce numéro occulter la crise sanitaire du COVID-19 : pendant la première période inédite de confinement de mi-mars à début mai et celle de cette fin d'année,

nous avons fait en sorte d'accompagner les entreprises en nous adaptant à la situation. Ce confinement, si malheureux soit-il a permis de mettre en lumière certains producteurs locaux et les circuits de proximité. Des structures ont pu se développer ou percer pendant cette crise et le consommateur a pu prendre conscience de l'intérêt de consommer local. Nous avons voulu mettre en avant dans ce numéro les nouvelles associations de la filière fruits et légumes de la Haute-Vallée et du Lauragais ainsi que la filière viande avec l'association Viandes des Pyrénées Audoises et faire un point sur le réseau des marques qui accompagne nombre de nos exploitants au quotidien : « Bienvenue à la Ferme », « Pays Cathare », « Marchés des Producteurs de Pays ».

Enfin, vous pourrez découvrir une présentation de la situation des productions végétales et des grandes cultures dans l'Ouest-Audois et les actions menées pour rebondir face à des résultats mitigés en adaptant et en diversifiant les exploitations dans le but de les pérenniser.

Un nouveau numéro qui se veut à l'image des ambitions que nous mettons en avant dans notre projet stratégique et la réorganisation des services de la Chambre d'agriculture de l'Aude pour nous adapter à un monde en perpétuelle évolution et répondre efficacement aux attentes du terrain.

Bonne lecture à tous.

Philippe Vergnes
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Vergnes', written over a horizontal line.

HORIZON 2024

Reconfigurer le Chambre d'agriculture pour répondre aux enjeux d'avenir de l'agriculture Audoise

4

COVID-19

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude

5



Le changement climatique et l'adaptation de l'agriculture



Lutte contre les incendies



Les agriculteurs agissent en faveur de la gestion de l'eau



L'association viande des Pyrénées Audoises



15 à 23

Dossier
LES CERTIFICATIONS
EN AGRICULTURE



L'avenir de l'agriculture dans l'Ouest audois



La filière maraîchère s'organise dans l'Aude



Rejoignez la dynamique des réseaux

Reconfigurer la Chambre d'agriculture pour répondre aux enjeux d'avenir de l'agriculture Audoise

Dans un contexte de changements profonds les élus de la Chambre d'agriculture de l'Aude, conscients des évolutions nécessaires, se sont engagés dans une dynamique de modernisation et de réorganisation visant à répondre aux nouvelles attentes des agriculteurs, des territoires et de la société.

C'est pourquoi, un projet de mandature 2019-2024 a été élaboré, et devrait permettre d'accompagner au mieux ces transitions. Il se compose de 5 axes :

Axe 1 : se saisir de façon dynamique des enjeux du développement des territoires et de la ruralité.

Il s'agit d'une part de se saisir de façon dynamique des enjeux du développement des territoires et de la ruralité : faire émerger et accompagner des projets collectifs mobilisant aux côtés des agriculteurs et de leurs organisations collectives des acteurs d'horizons divers (collectivités, partenaires, société civile...) pour construire en proximité des réponses adaptées aux questions multiples qui sous-tendent le développement des territoires : l'organisation des filières territorialisées créatrices de valeur ajoutée, la mise en œuvre de projets collectifs d'irrigation, la préservation de la biodiversité, la reconquête des friches ou la relocalisation des productions...

Axe 2 : mettre en œuvre une conception pro-active de l'accompagnement de la transition agro-écologique.

Il s'agit d'autre part de mettre en œuvre une conception pro-active de l'accompagnement de la transition agro-écologique, non plus seulement vécue comme une contrainte réglementaire mais ancrée dans une approche de développement durable des systèmes, en phase avec les attentes des consommateurs et des citoyens, orientée vers la résilience des systèmes et permettant d'assurer la viabilité économique et la vivabilité des exploitations.

Axe 3 : s'appuyer sur un dispositif Innovation/ Recherche / Développement réactif et connecté

Le pilotage de ces orientations stratégiques doit pouvoir s'appuyer sur un dispositif Innovation / Recherche / Développement réactif, fortement inséré dans les réseaux (a minima régionaux et même au-delà...) de la Recherche et du Développement, doté d'une capacité d'anticipation et de prospective, et mobilisé pour accélérer le transfert de l'innovation (dans toutes ses dimensions) dans l'activité professionnelle et les projets agricoles.

Axe 4 : se doter d'une gestion rigoureuse et efficiente des moyens consacrés au maintien d'un service public de qualité.

Enfin, parce que l'évolution des missions

d'intérêt général et de service public sera au cœur du contrat d'objectifs et de performance et de l'avenir du réseau des Chambres, il convient de se doter d'une gestion rigoureuse et efficiente des moyens qui leur seront consacrés, tout en veillant à assurer une synergie avec les missions de développement.

Ces 4 axes impliquent une nécessaire reconfiguration des services selon 4 lignes directrices :

- Opérationnalité dès 2021,
- Latitude d'adaptation en fonction de l'évolution de l'environnement (législatif, institutionnel, financier),
- Transversalité,
- Encouragement à la mobilité des parcours professionnels.

Les élus de la Chambre d'agriculture de l'Aude ont souhaité dès le départ associer les salariés à la réflexion. Ils ont été sollicités et réunis deux fois en atelier au cours de l'année 2020 pour travailler sur des propositions d'évolution et d'organisation des missions et des compétences de la Chambre d'agriculture.

La nouvelle organisation des services de la Chambre d'agriculture devrait bientôt être disponible et faire l'objet d'une communication à l'ensemble des partenaires.



L'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude

Pendant toute la durée des deux confinements que nous avons connus cette année, la Chambre d'agriculture de l'Aude a été présente aux côtés des agriculteurs pour continuer à les accompagner et répondre aux questions qu'ils se sont posés en cette période de crise sanitaire.

Une organisation exceptionnelle a été mise en place par les services de la Chambre d'agriculture. Les salariés sont restés joignables par mail ou téléphone, même lorsqu'ils travaillaient à distance et les conseillers de terrain ont continué leurs visites ; une foire aux questions, mise en ligne au niveau national, a été relayée sur le site de la Chambre d'Agriculture de l'Aude qui diffusait également régulièrement des informations (déplacements, campagne PAC, maintien de l'activité de vente directe, de livraison à domicile...) ainsi que sur sa page Facebook. Un numéro de cellule de crise a été créé dans le but, dans un premier temps, de recenser les besoins en main d'œuvre et de faciliter la mise en relation avec des personnes volontaires pour travailler sur les exploitations, mais aussi pour obtenir des informations par rapport aux aides mises en place pour les entreprises par l'État et la Région Occitanie, au dispositif d'accompagnement et mesures exceptionnelles de la MSA, des banques ou autres soutiens liés à la crise du Covid-19. La Chambre d'agriculture a, dans le même temps, élaboré une plateforme en ligne pour recenser les exploitants en recherche de main d'œuvre sur laquelle les personnes souhaitant se rendre disponibles pour aider les producteurs pouvaient directement candidater afin de permettre une mise en relation rapide de ceux qui cherchaient des emplois/produits et ceux qui en fournissaient.

Par rapport aux problèmes de commercialisation des produits frais rencontrés par les producteurs, la Chambre d'agriculture a favorisé la mise en relation entre producteurs, commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces qui recherchaient de l'approvisionnement, mais a aussi informé les consommateurs sur les différentes démarches de ventes : boutique, stand, démarche de livraisons, et en a fait la promotion en utilisant de multiples outils de communication. La Chambre a accompagné les agriculteurs dans le cadre d'actions pilotées par la Région Occitanie : « Bien manger pour tous », « plateforme locale pour livraison des produits »... et a travaillé en partenariat avec la presse locale et les radios pour faire connaître au grand public

les productions du département et favoriser le « consommer local ».

Le Président de la Chambre d'agriculture, Philippe VERGNES, a continué à être présent sur le terrain auprès des représentants de l'État, mais aussi des autres établissements consulaires et des organisations professionnelles agricoles, pour agir et mettre en place des solutions en faveur des agriculteurs en cette période de crise inédite et à laquelle toute la population a été confrontée. Il a participé à de nombreuses rencontres avec la Préfecture, les autres Chambres consulaires et les organisations professionnelles agricoles pour faire remonter les difficultés rencontrées par les entreprises. Le Président de la Chambre d'agriculture a régulièrement donné des interviews à la presse et aux radios pour tenir les agriculteurs informés.

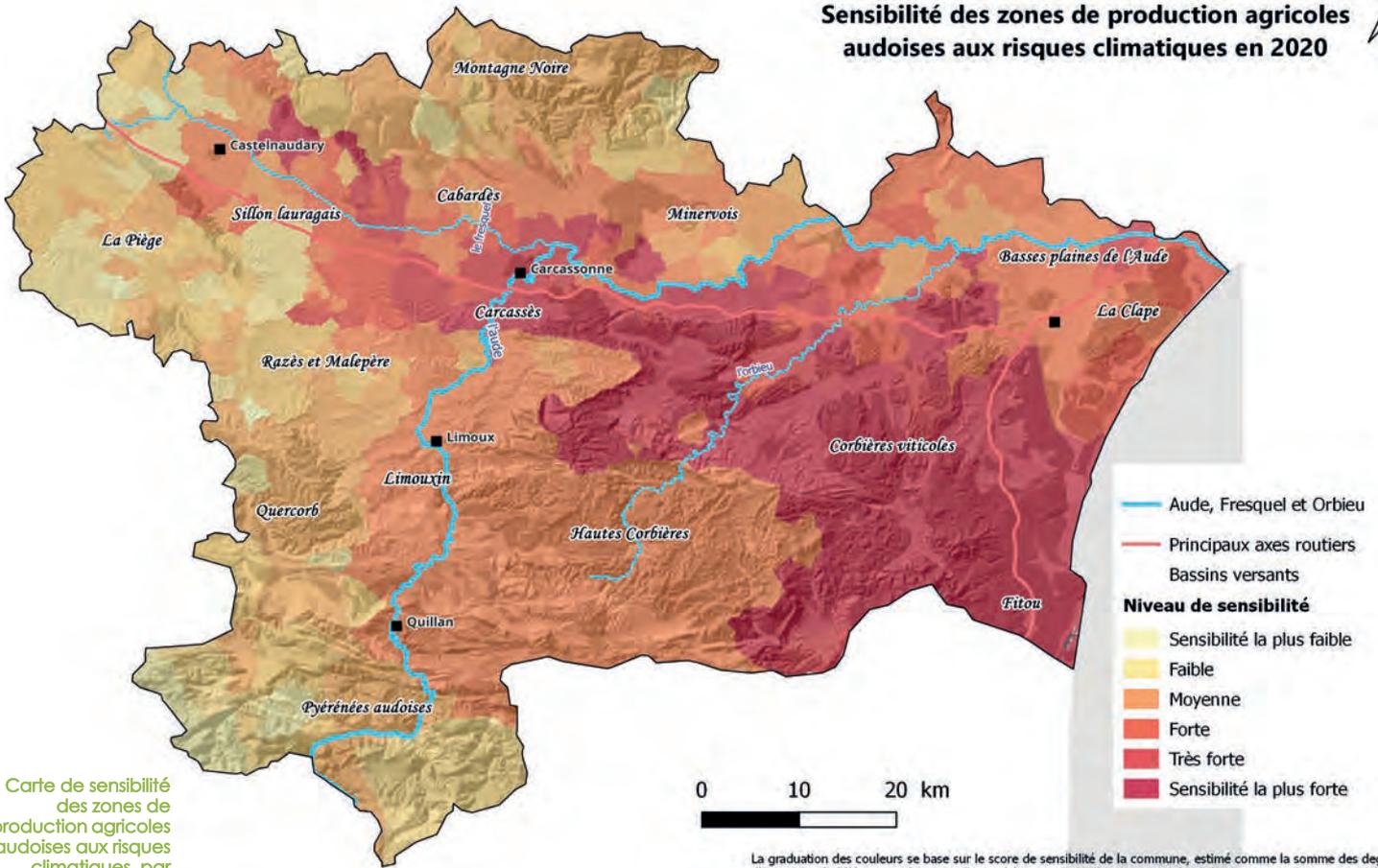
Même si un certain nombre de marchés de producteurs ont pu se tenir cet été, de nombreuses manifestations ont dû être annulées cette année et des actions importantes comme la foire d'Espezel ou encore les foires au gras ont été organisées d'une manière différente, en innovant, pour respecter les protocoles et les gestes barrières, avec la mise en place de « drive » pour permettre aux producteurs de continuer à vendre.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas sortis de cette crise et nous devons faire face à une crise économique d'une importance majeure dans tous les secteurs et toutes les filières agricoles. Aussi, tous les services de la Chambre d'agriculture de l'Aude restent mobilisés et disponibles pour continuer à accompagner les exploitants agricoles et les aider dans le cadre d'actions définies par le réseau des Chambres d'agriculture. Ces propositions sont détaillées dans une brochure intitulée « COVID-19 – Quelles actions à court terme pour les secteurs les plus touchés ? » que vous retrouverez en ligne sur notre site.



LE CHANGEMENT ET L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE

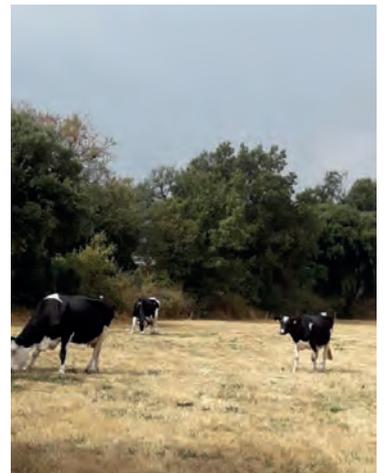
Sensibilité des zones de production agricoles audoises aux risques climatiques en 2020



Carte de sensibilité des zones de production agricoles audoises aux risques climatiques, par commune.

Sources : MTE, REGION OCCITANIE, METEO FRANCE, INRA, RGA.
Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Aude, Pôle Eau-Agronomie ; mars 2020.

La graduation des couleurs se base sur le score de sensibilité de la commune, estimé comme la somme des degrés d'exposition à différents critères contribuant à la contrainte climatique pour les cultures. Cette valeur sans unité est calculée ainsi :
Score de sensibilité = exposition aux risques climatiques (0 à 5) + exposition au stress hydrique (0 à 10) + part de SAU irriguée (0 à 8)
Les couleurs sont accentuées ou éclaircies à l'échelle infra-communale en fonction de la réserve utilisée des sols.



CLIMATIQUE

Les changements climatiques affecteront-ils de la même manière nos différents terroirs ?

Afin de définir une stratégie d'adaptation au changement climatique, la Chambre d'agriculture a d'abord évalué la vulnérabilité des terroirs du département en climats actuel et futur, d'après :

- les données observées en passé récent (analyse de sensibilité du territoire)
- les projections, réalisées à partir des données produites par Météo France, d'indicateurs agro-climatiques dont l'évolution conditionnera la faisabilité et la rentabilité des productions (analyse de vulnérabilité).

A partir de critères influençant fortement la production agricole (niveau de stress hydrique, existence de réseaux irrigation, niveaux de risques d'inondation, d'incendie et de glissements de terrain, réserves utiles théoriques des sols), la Chambre d'agriculture a produit une « carte de sensibilité aux risques climatiques » pour la période actuelle.

La carte ci-contre présente en rouge les communes subissant le plus fort niveau de sensibilité. Les zones à faible réserve utile présentent une couleur plus foncée. Les communes les plus sensibles aux aléas climatiques dans la période actuelle sont majoritairement situées dans les Corbières orientales : il s'agit des bassins versants de l'Orbieu, de la Berre et du Rieu, des ruisseaux côtiers, du sud de la frange littorale et du Carcassès. Déjà concernées par un fort stress hydrique, dépourvues de réseaux d'irrigation et exposées aux risques d'inondation et de feu de forêt, ces communes essentiellement viticoles (mais aussi pastorales en limite des Hautes Corbières) sont vraisemblablement les plus vulnérables aux évolutions climatiques en cours, d'autant que 45% d'entre elles présentent majoritairement des sols à faible réserve utile. Dans ces zones, de nombreux viticulteurs, régulièrement confrontés à des années difficiles, recherchent des

solutions d'adaptation convaincantes sur les plans technique et économique : gestion des sols et des couverts, accès à l'eau, diversification, évolution de l'encépagement, complexification des systèmes par l'utilisation de l'arbre et de l'animal....

Les terroirs les moins exposés, en jaune, se situent sur les massifs occidentaux : Pyrénées audoises, Quercorb, Razès, Piège et Montagne Noire. Ces zones encore peu concernées par le risque feu de forêt connaissent des niveaux de stress hydrique faibles à modérés.

Le reste du département, en orange, subit un stress hydrique moyen à fort, d'importants risques de crues rapides et de feux de forêt, et doit parfois composer avec de faibles réserves utiles.

Les projections climatiques déjà menées sur 5 points du département laissent penser que la situation que connaissent actuellement les Corbières pourrait s'étendre à d'autres secteurs dans les prochaines décennies. La finalisation du travail de cartographie de la vulnérabilité du territoire déterminera dans quelle mesure nos productions seront affectées et appuiera nos réflexions quant aux actions à mener et à accompagner.

Cette analyse du territoire s'accompagne de réserves, liées au choix des critères (les risques de gel, grêle, salinisation, vagues de chaleur, risque d'érosion, impossibles à représenter à ce stade, ne sont pas pris en compte), de leur représentation (une analyse plus fine de l'évapotranspiration pourrait renforcer la sensibilité représentée sur les basses plaines de l'Aude) et de leur pondération. Par exemple, bien qu'il soit irrigué le Lauragais fait parfois face à des vagues de chaleur sur des stades culturels critiques (floraison, remplissage du grain), pénalisant les rendements ou bloquant la maturité.

Quelles actions engagées par la Chambre d'agriculture de l'Aude et ses partenaires ?

La Chambre d'agriculture de l'Aude

- Une **équipe-projet** transversale pour travailler sur le changement climatique.
- Des **formations** : «Quels outils d'adaptation au changement climatique pour mon vignoble ?», «Quels couverts et engrais verts mettre en place dans un vignoble méditerranéen ?», «Le pâturage tournant», et bien d'autres ... Consulter notre catalogue des formations !
- Des **expérimentations** sur le matériel végétal en viticulture : Domaine de Cazes et Atelier bois et plants de vigne
- Un **essai de diversification** des productions à Fitou (production de références technico-économiques sur de nouvelles espèces)
- Des bulletins «irrigation» hebdomadaires pour aider au pilotage des irrigations sur 3 secteurs viticoles du département
- Des **actions d'amélioration** de la gestion de l'eau dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.
- Une **analyse de «l'Evolution de la Matière Organique** dans les sols audois : Résilience face à l'assèchement et à l'érosion» pour valoriser la base de données du laboratoire des sols de la CA11



- Un **projet d'essai en autonomie fourragère** par la valorisation de l'agroforesterie et de haies arbustives.
- Un **projet d'échange d'expériences** entre agriculteurs : création d'un groupe pilote en cours
- Un **projet de montée en compétence** des techniciens CA11 sur l'agroforesterie afin d'agir sur le microclimat et l'érosion.
- **Bientôt disponible** : **2 plaquettes** «Gestion économe de l'eau au vignoble» et «S'adapter au changement climatique : Modification indispensable des pratiques en élevage», **1 brochure** «Le changement climatique et l'adaptation de l'agriculture dans l'Aude », **1 vidéo thématique.**

Contacts

Mathieu Lopez, 04 68 11 79 33
mathieu.lopez@au.de.chambagri.fr,
Hélène Olive, 04 68 11 79 92
helene.olive@au.de.chambagri.fr,

Parc Naturel Régional NM et Grand Narbonne

La Mer Monte est un programme de recherche, de médiation scientifique et culturel pour parler de l'élévation de la mer. Il va permettre à plus long terme de mieux connaître les phénomènes en jeu afin d'établir des scénarios d'adaptation et de structurer les actions pour s'adapter à ces changements en Narbonnaise.

Plus particulièrement, le programme « Salinisation des Aquifères Littoraux de la Narbonnaise (SALIN) » est une étude des phénomènes de salinisations sur la Basse Vallée de l'Aude et des solutions d'adaptation.

BioCivam 11

Le BioCivam de l'Aude propose aux viticulteurs différentes formations, journées techniques en lien avec l'adaptation des exploitations au changement climatique. Au niveau du sol : gestion de la réserve en eau et de la fertilité, couverts végétaux. A la cave : vinifications sans intrants. A l'échelle de l'exploitation, pour aller

vers une meilleure résilience : pâturages en cultures pérennes (vigne et arboriculture), agroforesterie. Il accompagne également deux GIEE portant respectivement sur les couverts végétaux et sur l'émergence d'une filière amande bio.

L'INRAe Pech Rouge et les Vignerons de Cap Leucate testent l'agrivoltaïsme dynamique

Le projet **FUI Sun'Agri 2B** (2015-2017), porté par la société Sun'R, s'intéresse aux systèmes agrivoltaïques dynamiques. Il s'agit d'un concept visant à combiner sur une même parcelle production agricole et production d'énergie photovoltaïque, avec la possibilité de faire pivoter les panneaux solaires afin de piloter l'ombrage au profit de la culture. Dans le cadre de ce projet l'unité expérimentale INRAe Pech Rouge, en collaboration avec l'UMR LEPSE, mène un essai préliminaire sur les effets d'un ombrage fixe horizontal sur la vigne. Les Vignerons du Cap Leucate, de Quintillan et de Roquefort-des-Corbières se lancent également dans l'expérimentation de systèmes agrivoltaïques sur vignes, dans le cadre d'une convention de suivi technique passée entre la Chambre d'agriculture et la cave coopérative. Ce démonstrateur fait partie de 7 projets portés par l'agence régionale de l'énergie et du climat (AREC) en partenariat avec Sun'Agri, et lauréats en 2020 de l'appel d'offre "Innovation" de la commission de régulation de l'énergie (CRE)."

Le projet **LACCAVE** (Long term impacts and adaptations to Climate Change in Viticulture and Enology) (2012-2015) mène une approche multidisciplinaire et globale pour étudier les impacts du changement climatique et les voies d'adaptation

à long terme de la viticulture et la production de vin en France. Il mobilise 22 équipes de recherche en France et a notamment abouti à la production de quatre grands scénarios d'évolution des filières viticoles, détaillant leurs conséquences économiques, sociologiques et environnementales.

Association Occitane de Conservation des Sols (AOC Sols)

Cette association a pour objet d'initier des techniques culturales, permettant de limiter l'impact des pratiques culturales sur le milieu, au travers des Techniques Sans Labour, s'inscrivant ainsi dans le concept de l'agriculture de conservation. L'A.O.C Sols est accompagnée, dans ses missions, par Jean-Luc Vergé, chargé de mission grandes cultures et machinisme de la Chambre d'agriculture.

AERMC

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ce sont 2,6 milliards d'euros qui seront investis entre 2019 et 2024 pour aider les collectivités, industriels, agriculteurs, associations qui s'engagent pour améliorer l'état de nos eaux et adapter les territoires au changement climatique.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a été pionnière en France en permettant l'adoption du plan de Bassin d'adaptation au changement climatique de Rhône-Méditerranée en 2014. Sa spécificité : proposer une stratégie et des mesures concrètes d'adaptation. Collectivités, agriculteurs et industriels du bassin Rhône-Méditerranée se saisissent de l'urgence à agir.

PAROLES D'ELU



Jean-Marie FABRE
Secrétaire adjoint CA11

Aujourd'hui, quels sont les grands enjeux politiques concernant le changement climatique ?

Aujourd'hui, l'agriculture rencontre des risques économiques, géopolitiques, sanitaires et climatiques de plus en plus nombreux. Il est important, face au changement climatique, de donner les moyens à l'agriculture (dans son ensemble) de son adaptation, avec des pratiques culturales permettant une meilleure résilience des entreprises.

On peut mesurer un véritable changement climatique depuis des années et nous devons accompagner les pratiques culturales et la résilience au travers des outils et

des dispositifs (dispositif anti-grêle, gestion de la ressource en eau...) pour rendre l'agriculture plus forte. La sécheresse est un élément marquant du climat méditerranéen mais elle n'est plus maintenant seulement la problématique des vignobles du Sud : la Beauce, la Champagne, le Centre de la France ont été concernés cette année par une très forte sécheresse. La sécheresse devient une problématique pour les cultures en plus des facteurs grêle ou gel. Le Sud est souvent victime de grosses pluies (épisodes cévenols) et on constate qu'on ne maîtrise pas ces flux hydriques importants et que nous ne sommes pas en capacité de construire les bassins d'expansion de crues, ou de retenues collinaires adaptés.

En conséquence, les orientations politiques doivent prendre en considération 3 intérêts : la protection des biens et des personnes, l'enjeu du maintien de la biodiversité (cf crues de 2018 dans l'Aude) et la capacité à utiliser de l'eau lorsque la nature ne nous en donne plus.

Pourquoi et comment l'agriculture doit s'adapter ?

L'agriculture doit s'adapter car le risque climatique représente maintenant le premier risque pour le secteur agricole devant le risque économique. Cette raison nous oblige à réfléchir à cette adaptation en nous appuyant sur la recherche (budgets alloués à l'INRA..) et le plan de relance du gouvernement lancé depuis

début août. Ce plan de relance présente deux ambitions : la première est celle de la transition agro-environnementale, la seconde celle de l'adaptation au changement climatique. Nous devons grâce aux moyens économiques (prélèvements de l'agriculture, fonds dédiés à la recherche...) mettre en place des solutions pour diminuer l'effet de ce changement climatique.

Derrière la recherche, il faut réfléchir au volet d'accompagnement, à la vulgarisation. Avec une meilleure connaissance de ces phénomènes, la recherche doit nous apporter beaucoup (adapter les périodes de semences pour éviter les périodes de sécheresse, développer d'autres cépages, adapter les cultures, permettre au sol de mieux conserver l'eau...).

En quoi la Chambre d'agriculture et ses élus sont des acteurs clés dans l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique ?

La Chambre d'Agriculture possède d'énormes compétences internes et des outils d'expérimentation comme le domaine expérimental de Cazes ou l'atelier bois et plants de vignes de Palaja. Ces compétences doivent être mutualisées pour que les essais puissent bénéficier à l'ensemble des agriculteurs Français. Dans ce contexte en perpétuelle évolution, les Chambres d'agriculture devront être en capacité d'apporter la connaissance et l'explication au plus près du monde agricole.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

L'AGRICULTURE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE

Le département de l'Aude a longtemps bénéficié d'une situation privilégiée en matière de prévention du risque incendie grâce au dynamisme et à l'implantation de son agriculture. Elle a permis de limiter la propagation des feux et de les tenir à l'écart des zones urbanisées, en formant de véritables ceintures de protection.



Vue aérienne de la coupure stratégique viticole DFCI d'Embres et Castelmaure (30 ha de Grenache)

Toutefois, l'expansion urbaine, la déprise agricole et le développement des friches ont mis en évidence la nécessité de créer des infrastructures dédiées à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Des zones agricoles « coupe-feu » ont ainsi été aménagées dans les années 90 sur des secteurs stratégiques pour la protection des massifs forestiers (cf. encart chiffres clés).

Trente ans après, la situation du département s'est largement aggravée en raison du changement climatique, de la dégradation progressive des ouvrages et de l'absence de maîtres d'ouvrage locaux en relève du Conseil Départemental. Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie, document cadre de la DFCI audoise pour les 7 ans à venir, fait état d'un constat très alarmant, avec une hausse spectaculaire du nombre de feux et un risque accru pour les populations et les milieux forestiers et naturels.

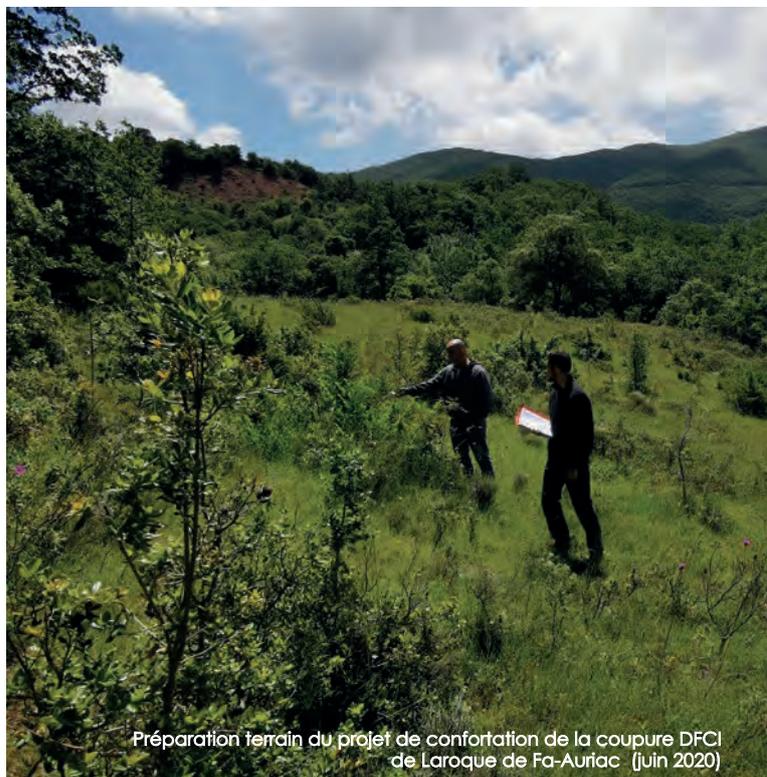
Face à l'urgence, la DDTM, le CD11, le SDIS et la Chambre d'agriculture de l'Aude ont fait front et ont relancé leur collaboration autour de plusieurs projets de coupures stratégiques agricoles (cf. encarts ci après).

Une mission Défense des Forêts Contre l'Incendie a ainsi été réactivée au sein de la Chambre d'agriculture de l'Aude. Son rôle est d'accompagner des projets territoriaux de coupures DCFI permettant le développement ou la confortation de l'activité agricole.

Travaux de débroussaillage sur la commune de Terroles pour la création d'une coupure DFCI à vocation pastorale (octobre 2020)



Entretien d'une coupure stratégique DFCI par l'activité pastorale



Préparation terrain du projet de confortation de la coupure DFCI de Laroque de Fa-Auriac (juin 2020)

Des premiers travaux en 2020

En octobre 2020, les travaux de création d'une nouvelle coupure DFCI ont démarré sur la commune de Terroles. Six hectares sont aménagés par la mairie dans le respect des préconisations Natura 2000, en vue d'être confiés à une éleveuse pour leur entretien sur le long terme.

Sont également programmés pour cette année, les travaux de confortation de la coupure stratégique de Laroque de Fa Auriac portés par le Département de l'Aude et impliquant deux éleveuses.

Ces deux projets bénéficient d'un accompagnement technique de la Chambre d'agriculture de l'Aude et d'un soutien financier de l'Europe et du Département dans le cadre de la mesure 831 du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon.

Sont aussi à l'étude :

- La création d'une piste DFCI et d'une coupure viticole et pastorale avec la mairie de Paraza
- La création d'une coupure viticole sur le secteur de la Pinède à Lézignan en partenariat avec la cave coopérative et la mairie
- La mise en œuvre d'une action de reconquête pastorale sur le secteur de Monze suite au feu de 2019, dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique porté par Carcassonne Agglo
- La définition d'un schéma des coupures stratégiques DFCI sur l'Ouest du Narbonnais en partenariat avec le Grand Narbonne

Chiffres clés :

- o 43 coupures stratégiques agricoles ont été aménagées dans le département de 1984 à 2000
- o Elles représentent 3 200 ha de surfaces agricoles dont
 - >> 200 ha à dominante viticole et arboricole
 - >> 3 000 ha à dominante pastorale

Contacts :

Daniel Casteignau :
Responsable gestion quantitative eau risques naturels
06.29.84.74.19 – daniel.casteignau@aude.chambagri.fr

Margaux Lecroq :
Chargée d'étude développement territorial
06 38 23 93 23 - margaux.lecroq@aude.chambagri.fr

Avec le soutien de

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES AGRICULTEURS AGISSENT EN FAVEUR DE LA GESTION DE L'EAU

... ASPECTS QUANTITATIFS

Notre département languedocien est en première ligne face au réchauffement climatique. L'activité viticole est d'ores et déjà lourdement impactée par les baisses de rendements liées à de forts déficits hydriques. Depuis 2010, des baisses de production allant de 20 à 40% sont régulièrement constatées par les viticulteurs et pénalisent la rentabilité et la pérennité de leurs exploitations. La typicité voire la qualité des produits est aussi affectée et engendre des dépréciations commerciales. Avec moins de 250 mm de précipitations durant la période végétative certaines années, même les cépages traditionnels méditerranéens tels que le Carignan ou le Grenache, plus rustiques et mieux adaptés aux nouvelles conditions climatiques, décrochent. La vigne a donc besoin de recourir à une irrigation d'appoint, ce qui est nouveau.



UTILISER LE MINIMUM D'EAU POUR UNE EFFICACITE OPTIMALE

L'irrigation procure une assurance face à cet aléa sécheresse, qui a toujours existé mais s'avère croissant avec le changement climatique. Mais face aux déficits chroniques de la ressource en eau et aux exigences sociétales, l'efficacité des techniques d'irrigation est impérative. Depuis plus de 10 ans, l'équipement des parcelles en matériel goutte à goutte a permis de développer l'irrigation de précision. L'irrigation devient numérique et connectée en mettant les informations disponibles au service de la viticulture avec des capteurs qui vont du spatial au champ couplées aux prévisions météo, le tout associé à des modèles d'aide au pilotage. Aujourd'hui, un dispositif d'accompagnement est proposé par la Chambre d'agriculture aux professionnels de la viticulture :

- une **formation** pour appréhender les outils d'adaptation des vignobles face au changement climatique, se préparer à de nouvelles pratiques économes en eau et apprendre à maîtriser et raisonner l'utilisation de l'eau.
- un **bulletin** d'informations hebdomadaire sur l'état hydrique des vignobles diffusé auprès des ressortissants.
- un **accompagnement** est proposé aux groupes d'irrigants souhaitant mettre en place l'irrigation raisonnée avec le soutien de l'Agence de l'Eau.
- La saison 2020 a été l'occasion d'accueillir une stagiaire de l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan pour construire une méthodologie d'**acquisition et de valorisation de données relatives à l'état hydrique du vignoble audois**. Un travail collaboratif permettra de partager dès l'année prochaine des informations permettant d'améliorer le pilotage de l'irrigation de la vigne sur différents secteurs de notre département.

... ASPECTS QUALITATIFS

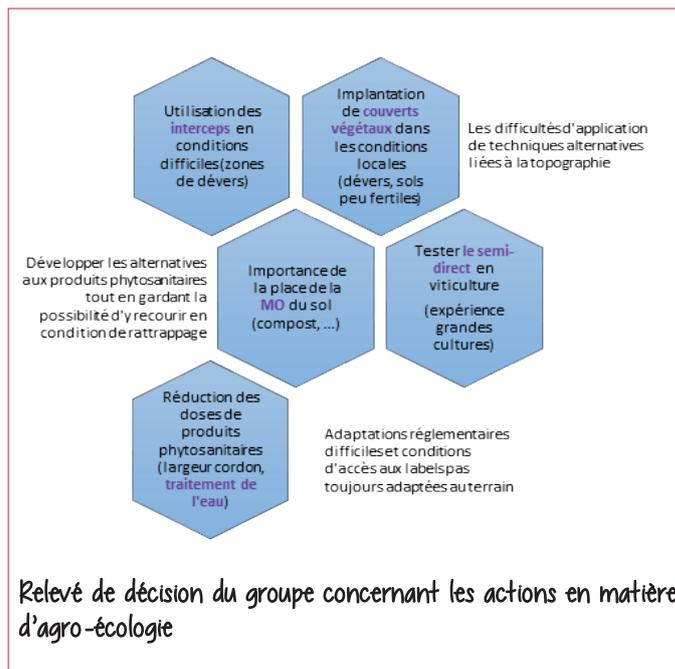
L'animation du programme d'actions du captage prioritaire d'eau potable de Maquens arrive au terme de 5 années d'accompagnement des agriculteurs vers des démarches visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des eaux du captage. La Chambre d'agriculture de l'Aude et le syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11-RéSeau11 ont sollicité les agriculteurs pour requérir leur avis sur le déploiement du programme d'actions du captage de Maquens afin de mieux cibler les actions à développer dans les années à venir.

Le 12 mars 2020 à Céprie, un panel d'agriculteurs représentatifs était invité à participer à un World café en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions, les appelant à engager un dialogue constructif et de partage de connaissances et d'idées autour de questions en lien avec les problématiques du captage.

Le travail était structuré autour de 4 questions :

- Agro-écologie et entretien des sols : quelles pratiques ? Quels moyens techniques ?
- Quelles marges de manœuvre pour lutter contre l'érosion des sols et limiter le transfert des molécules vers les eaux ?
- Quels leviers économiques permettraient aux exploitations locales de s'adapter aux enjeux agro-environnementaux ?
- Comment valoriser les actions menées par les agriculteurs sur le captage de Maquens auprès du monde agricole et du grand public ?

Les discussions ont eu lieu au sein de petits groupes pendant plusieurs courtes séances consécutives. L'événement s'est terminé par une assemblée plénière pour reprendre les idées et les conclusions principales. La synthèse sera présentée lors du Comité technique agricole de Maquens en fin d'année 2020 et servira de base à la constitution d'un programme d'actions adapté au territoire pour les années à venir.



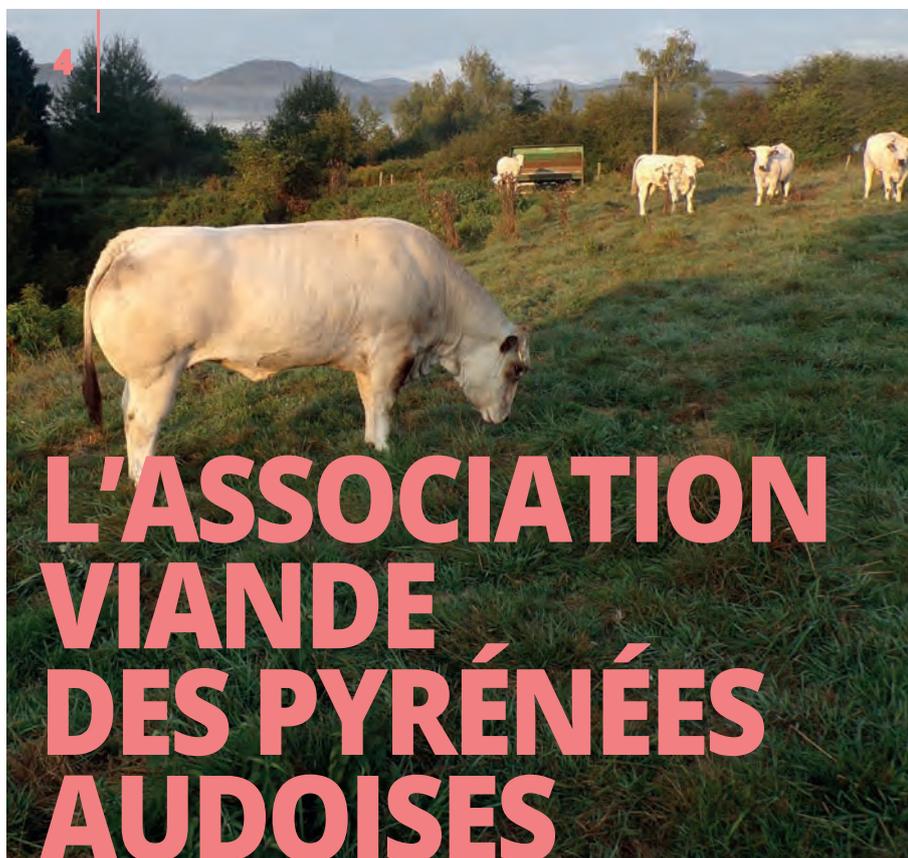
Cette animation a permis de faire émerger des idées fortes et met en évidence le besoin d'accompagnements technique et agronomique prenant en compte les spécificités locales. Les agriculteurs attendent aussi des références en termes d'impact sur leur niveau de production et leur revenu. Sur la méthode, l'ouverture vers l'extérieur et le partage d'expérience sont plébiscités. Enfin, les agriculteurs insistent pour intégrer l'anticipation au changement climatique et pour sécuriser leur revenu dans le cadre des changements de pratiques.

FOCUS : OUTIL D'AIDE A LA DECISION : LE SUIVI DE LA CROISSANCE DE LA VIGNE

L'indice de Croissance d'Apex (IAC) permet de suivre la dynamique de ralentissement ou l'arrêt de la croissance de la vigne en tant que réponse du végétal à la contrainte hydrique. Le comptage de 50 apex par parcelle et leur classement selon le niveau de pousse sont de bons indicateurs pour décider du déclenchement de l'irrigation. L'application mobile ApeX Vigne permet de faciliter le recueil et l'échange de données.



Contact : Nathalie MAILHAC,
Chef du Service Viticulture-Cœnologie :
nathalie.mailhac@aude.chambagri.fr
04 68 11 79 61



L'ASSOCIATION VIANDE DES PYRÉNÉES AUDOISES

La création de l'Association Viande des Pyrénées Audoises en fin d'année 2018 est l'initiative phare prise par les acteurs du territoire Haute-Vallée Pyrénées Audoises en vue d'augmenter le tonnage annuel traité par l'abattoir intercommunal de Quillan.

L'activité de l'association en 2019

35 tonnes commercialisées :

33 Eleveurs concernés par cette action :



47 bovins 5 veaux de lait 83 agneaux 71 porcs

Ces activités commerciales ont concerné 20 entreprises :



15 boucheries 3 Superettes 2 GMS

Le but de cette association est double :

- **promouvoir la viande locale** et en faciliter la consommation par les habitants de la Haute Vallée de l'Aude et au-delà sur l'ensemble du département.
- **générer de la valeur ajoutée** pour les exploitations agricoles et déconnecter les prix de leurs productions des fluctuations des marchés mondiaux.

Cette association est une association de préfiguration d'une SCIC ce qui permet d'associer aux éleveurs aux bouchers et à l'abattoir des partenaires comme la mairie de Quillan, la coopérative d'approvisionnement la CAVALE et la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

L'ensemble de ces acteurs siègent au conseil d'administration de l'association. L'association propose de la viande bovine : vache de réforme et veaux, des agneaux et des porcs. Des cahiers des charges par produit ont été établis, principalement autour des lignes directrices suivantes :

animaux élevés, nourris et abattus dans les Pyrénées Audoises (Zone

Principaux points de vente où vous pourrez trouver la viande des Pyrénées Audoises :

CHALABRE

La bonne saucisse

COUZA

Le 8 à 8

LIMOUX

SUPER U

Boucherie Del'vals

Gamm vert

PEZENS

L'entre 2 Cotes

QUILLAN

La Boucherie Bigou



Association Viandes des Pyrénées Audoises
15 Quai du Pouzadou - 11 500 QUILLAN
06 82 80 04 89
contact@viandes-pyrenees-audoises.fr
<http://viandes-pyrenees-audoises.fr/>

administrative «Massif Pyrénées»); Hautes Corbières, Chalabrais, Vallée de l'Aude et Pays de sault.

Une grille de prix est établie en fonction du classement carcasse des animaux avec un classement pivot : des prix plus faibles en dessous et plus élevés au-dessus.

En complément, l'association a été le support, en partenariat avec le Syndicat Gascon 11 de la vente de Vaches grasses à l'occasion de la foire « Espezel 2020 ».

Un essai d'atelier d'engraissement collectif a aussi vu le jour pour tester des durées d'engraissement et des types de rations.

Le nombre de bovins engraisés, proposés à l'association est en hausse constante et la qualité des carcasses donne pleine satisfaction aux acheteurs. La demande augmente aussi pour les ovins et les porcs, l'étape suivante sera donc de mobiliser d'autres éleveurs afin de satisfaire les acheteurs.

Contact

Claude DESCOURS, Chef du Pôle Elevage :
claude.descours@aude.chambagri.fr, 04 68 11 79 80



Dossier

Les CERTIFICATIONS en AGRICULTURE

SOMMAIRE

16
Editorial

17
Echange
Avec Serge SERRIS

18
DE QUOI PARLE T'ON ?

19
TERRA VITIS,
Une démarche certifiée

20
Qu'est ce que HVE ?

21
L'accompagnement
Chambre d'agriculture

22-23
Quelles différences entre
les certifications ?

De tous temps, les pratiques agricoles ont connu de forts bouleversements techniques afin d'améliorer la production, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Mais aujourd'hui, dans un contexte où les questions relatives à la préservation de notre environnement et à la régulation du changement climatique se font pressantes, plus que jamais la société toute entière exprime une prise de conscience massive autour de ces questions et aspire à déployer des solutions efficaces. Dans ce contexte, la qualité des produits agricoles est regardée de près, tant pour les effets sur notre santé que pour l'impact que leur obtention pourrait imprimer sur notre planète. Les sociétés humaines, leurs économies, doivent trouver un équilibre durable avec l'environnement. Aussi, la quête de cet équilibre entraîne de nouvelles dynamiques. La filière viticole a depuis plusieurs dizaines d'années trouvé des voies de production où coexistent des modes de conduite divers : intensifs, conventionnels, raisonnés, intégrés, biologiques et /ou biodynamiques (de plus en plus vertueux).

De nos jours, ces derniers systèmes de production qui visent particulièrement une maîtrise des intrants, prédominent. L'agro-écologie est à présent au cœur de tous les systèmes agricoles. La culture de la vigne, comme toute culture agricole, doit se défendre de ravageurs redoutables : mildiou, oïdium, eudémis, botrytis, etc... et ce quel que soit le mode de production choisi. Le projet du bio, défini dans les années 70 vise à se départir de la chimie de synthèse et des OGM. Mais ce mode de production ne peut porter à lui seul toutes les réponses aux enjeux environnementaux majeurs de notre époque. L'agriculture biodynamique, dite « biodynamie », se distingue encore en usant de préparations dynamisées et appliquées selon des rythmes cosmiques, concevant ainsi la ferme comme une entité vivante à part entière et dont le maintien de l'équilibre garantit la meilleure production. Terra Vitis et HVE offrent un arsenal nouveau

de mesures environnementales, parmi lesquelles une traçabilité absolue. Le nombre et l'efficacité des traitements, l'accent sur la biodiversité, sur la vie du sol, sur la protection des ressources en eau, sont autant de leviers pour favoriser le respect des bonnes pratiques de manière volontaire et durable. Dans un esprit vertueux, ces labels et certifications offrent la possibilité aux exploitants de valoriser leurs efforts et de communiquer auprès des consommateurs pour se démarquer. De plus, ces pratiques encadrent bien sûr l'utilisation des intrants (pesticides et herbicides), mais encouragent directement le recours à l'enherbement et à l'utilisation de toutes pratiques alternatives plus respectueuses de la biodiversité, de la ressource en eau, des habitats naturels et de l'environnement en général.

Aussi, la profession viticole se tourne massivement vers ces labels et certifications attestant d'une excellence environnementale à l'échelle des exploitations. Les exploitations peuvent tout à fait être en AB et dans le même temps en Terra Vitis, HVE ! Les démarches sont complémentaires et ne doivent pas être opposées sous peine de ternir aux yeux du grand public les efforts mis en œuvre. Dans ce dossier spécial, nous évoquerons l'ensemble des pratiques et comment la Chambre d'agriculture de l'Aude concourt à accompagner sur le terrain le déploiement de ses dynamiques.

Nathalie MAILHAC
Chef du Pôle Viticulture-Oenologie

Echange avec Serge Serris Président de la commission viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Aude et vice-Président des Vignerons Indépendants de l'Aude

Pourquoi se lancer dans la démarche HVE ?

Serge SERRIS a toujours eu à cœur de déployer des pratiques vertueuses sur l'exploitation, respectant ainsi la vigne, son terroir, la qualité du produit final et l'engagement auprès de ses consommateurs. En définitive, même si le terme n'était pas aussi à la mode, il exprime avoir toujours travaillé selon les principes de l'agro-écologie. Aujourd'hui, obtenir la certification HVE de son exploitation s'est avérée être la concrétisation de ce long processus. Il s'agit d'un label très « pointu » englobant tout un processus en amont du produit et prenant en compte l'environnement de la vigne. Il est de fait un outil puissant pour communiquer et porter un message fort auprès de la société demandeuse de réassurance sur les questions environnementales.

Des actions concrètes sont déployées selon les quatre dimensions de la certification. Concernant les traitements, ils ne sont réalisés que si nécessaire, après observations et validation par des aides à la décision. De la même manière, la fertilisation n'est mise en place qu'après avoir réalisé des analyses de sol. L'idée qui prévaut est de faire du sur-mesure ! Depuis une quinzaine d'années, la traçabilité de l'exploitation facilite la relecture des actes techniques et permet de concourir à envisager des améliorations techniques. Très attaché, comme de nombreux paysans à son cadre de vie, Serge a toujours été soucieux de préserver les ressources naturelles présentes sur les parcelles et au-delà. L'intégration au système de conduite de façons culturales respectueuses (comme la confusion sexuelle) a permis de constater un retour de la faune et des insectes sur le vignoble.

Les vignerons indépendants et coopérateurs ont très tôt intégré les démarches de certification. Dans notre département, cette certification leur permet de communiquer efficacement envers leurs consommateurs sur les efforts qu'ils déployaient depuis toujours.

HVE et Terra Vitis, sont des atouts majeurs pour les viticulteurs français afin de se démarquer dans un paysage hautement concurrentiel. Les agriculteurs français sont particulièrement vertueux envers l'environnement. Ces outils de reconnaissance doivent trouver le moyen de dialoguer avec les attentes des consommateurs et ainsi rendre caduc l'agribashing. Un choix de produits très vaste et sans frontière

s'offre à chaque consommateur, lui témoigner au travers de ces labels la réassurance d'un engagement profond est source de confiance. Depuis quelques années, ces labels sont de plus en plus demandés par les acheteurs. Viser l'obtention de ces labels de manière volontariste est un véritable investissement, pour les exploitations il s'agit de manière concrète de s'assurer d'un meilleur positionnement, d'une pérennité.

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude dans le processus HVE

Le métier de vigneron est un métier d'observations et de décisions. C'est un métier en osmose avec la Nature. Il faut savoir décrypter les signes et agir en conséquence pour obtenir la quintessence de son vignoble. Aujourd'hui, l'agriculture est une discipline de précision. Serge reconnaît l'importance d'être accompagné et de s'entourer d'experts. La Chambre d'agriculture de l'Aude et son pôle Viticulture et Œnologie sont plus que jamais le moyen de s'appuyer sur des compétences fines pour un suivi global et une réassurance face à des choix techniques impactants. Au travers des informations diffusées à l'occasion de réunions techniques, d'animation de groupes (DEPHY, 30 000, GIEE), de la parution de bulletins techniques, tout comme de prestations de suivi, et de formations pour aller plus loin dans la montée en compétence des agriculteurs, il est possible d'envisager plus sereinement les défis de l'agro-écologie.



CARTE D'IDENTITÉ DU CHÂTEAU PIQUE PERLOU SITUÉ À ROUBIA EN BORDURE DU CANAL DU MIDI



Le château s'étend sur 35 ha de vignoble sur les aires d'appellations Minervois et Corbières, ainsi qu'IGP Oc. L'exploitation s'est constituée au gré de 4 générations et à présent, Baptiste, le fils de Serge, prend sa part en travaillant aux côtés de ses parents. Serge s'est attaché à définir des îlots de parcelles afin de constituer l'identité des cuvées composant la gamme du château. Chacun a ainsi son identité terroir et répond à des orientations de débouchés commerciaux propres. Ils sont le fruit d'une réflexion sur le matériel végétal le mieux adapté à un sol principalement de nature argilo-calcaire et constitué de galets roulés. Les parcelles disposées en coteaux permettent d'offrir la meilleure exposition à des cépages typiques du Languedoc. Depuis toujours, l'objectif de la production a été la quête de la meilleure qualité et le reflet d'un travail de précision, fruit d'une remise en cause perpétuelle.

Préambule // Définition

De quoi parle t'on ?

Notre savoir-faire agricole et agroalimentaire est un patrimoine qu'il faut protéger. La qualité est une notion fondamentale de nos politiques agricoles et alimentaires tant au niveau national que communautaire. Voici quelques définitions pour y voir clair et préciser le sens des Certifications.



CAHIER DES CHARGES

Document qui décrit en terme de fonctions, d'aptitudes de qualité ce que l'on attend d'un produit ; Il contient également les quantités délais...



CERTIFICATION

Procédure destinée à faire valider par un organisme indépendant le respect du cahier des charges d'une organisation par une entreprise. C'est un processus d'évaluation de la conformité qui aboutit à l'assurance écrite d'un produit ou une organisation ou répond à certaines exigences.



CHARTRE QUALITÉ

Avoir une charte qualité permet à l'entreprise de communiquer sur sa démarche qualité. Elle peut ainsi toucher ses clients mais aussi ses fournisseurs et collaborateurs. La charte qualité assure que les objectifs qualité de l'entreprise sont poursuivis. Elle permet de communiquer en interne et en externe l'importance à satisfaire les besoins des clients.



CONVERSION

Lorsqu'un agriculteur décide de produire bio, il doit respecter des règles strictes et suivre notamment une période de conversion. La conversion correspond à la période de transition entre un mode de production conventionnel et l'obtention de la certification « agriculture biologique ». L'opérateur suit les règles de production de l'agriculture biologique sous le contrôle d'un organisme certificateur, mais ne bénéficie pas encore de la mention « bio » pour ses produits. Cette période est variable selon les productions.



LABEL

Moyen d'information du public sur les propriétés et les qualités objectives d'un produit. Il est attribué par un organisme public national ou international, ou par délégation à des organismes accrédités, dans le cadre d'une procédure réglementaire impartiale et dans un but d'intérêt général.



MARQUE

Constitue un signe ou un ensemble de signes distinctifs (nom, logo, valeurs...) reconnaissable par les consommateurs et créant de la valeur sur un marché pour une entreprise.



NORME

Un document officiel réalisé par un organisme agréé. D'après l'ISO, International Organization for Standardization.



REFERENTIEL

Sert de guide pour la construction et la vérification d'un système. C'est un modèle d'exigences.



LES SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE, SIQO : les SIQO certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs. Ils garantissent aux consommateurs des produits de qualité, répondant à des conditions précises, et régulièrement contrôlés. Ces produits sont élaborés selon les éléments définis dans chacun des cahiers des charges qui les caractérisent.

Terra Vitis, UNE DÉMARCHE CERTIFIÉE

Terra Vitis® est une démarche de viticulture durable créée par des vignerons français précurseurs de l'agriculture raisonnée en 2001 et dont les objectifs sont :

- Respecter l'environnement et le terroir
- Répondre aux attentes du consommateur

Elle est présente dans tous les vignobles français avec ses six associations locales : Terra Vitis® Alsace, Terra Vitis® Bordeaux, Terra Vitis® Loire, Terra Vitis® Beaujolais Bourgogne, Terra Vitis® Vignoble Champenois, Terra Vitis® Rhône-Méditerranée.

Cette démarche est régie par un cahier des charges fait par les vignerons pour les vignerons, exigeant et spécifique à la filière viticole.

Celui-ci valorise **6 principes d'action** :

- Respecter le terroir: connaître son sol, respecter la ressource en eau et la biodiversité.
- Protéger la vigne et la récolte : observer la vigne, limiter les interventions au strict nécessaire.
- Respecter les hommes : assurer la sécurité et la formation du personnel.
- Innover et évoluer : Terra Vitis® met à jour annuellement le cahier des charges et test de nouvelles techniques.
- Respecter la société : garantir une démarche éco-responsable avec le recyclage et la valorisation des déchets du domaine.
- Respecter le consommateur : enregistrer ses pratiques et surtout les justifier.

Terra Vitis® bénéficie aussi de la reconnaissance en certification environnementale niveau 2 par l'Etat Français et a pour objectif à court terme d'intégrer la norme internationale ISO 26000 (responsabilité sociétale des entreprises) à son cahier des charges.

L'engagement dans la démarche est certifié par un organisme indépendant qui contrôle chaque étape de la production de la vigne au verre pour assurer une transparence totale au consommateur. Une fois la certification acquise, l'exploitant peut apposer la marque Terra Vitis® sur ses bouteilles et ses supports de communication.

Depuis 2001, la Chambre d'agriculture de l'Aude accompagne la démarche Terra Vitis via sa participation aux comités techniques ainsi qu'aux commissions d'agrément. Elle organise et co-anime avec l'association les sessions de formations à la préparation à la certification Terra Vitis et peut aussi réaliser à la demande des diagnostics préalables à l'entrée en Terra Vitis sur les exploitations.

Dans l'Aude, 260 exploitants viticoles sont adhérents à la démarche Terra Vitis.



En Chiffres

5 617,44 Hectares
engagés dans l'Aude



262 adhérents
dans l'Aude



En 2020, 9 sessions
de formation ont été
organisées : près de 110
exploitants formés.

Contact
Sandra BENNAMANE - Chargée de mission Viticulture Durable
sandra.bennamane@aude.chambagri.fr
Tél : 06 74 09 41 64

Qu'est ce que HVE ?



Lancée lors du Grenelle de l'environnement en 2007, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) valorise les produits issus d'exploitations agricoles qui s'engagent dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Cette certification émerge de la demande croissante des consommateurs en faveur d'une alimentation à faibles impacts environnementaux et issue d'une production responsable.

C'est une certification multi-filières qui concerne l'ensemble de l'exploitation agricole. Cette démarche est progressive, elle se fait sur trois niveaux :

NIVEAU 1

Le niveau 1 de la certification environnementale s'assure du respect de la réglementation environnementale (conditionnalité aux aides PAC). L'exploitant réalise un bilan traitant à minima de trois domaines : «Environnement», «Santé des Végétaux», «Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)», ce bilan peut être étendu aux thèmes : « Protection Animale » et « Santé Animale » si l'exploitation est concernée par l'élevage.

Le niveau 1 est un préalable pour accéder aux deux autres niveaux. En revanche, le niveau 2 n'est pas obligatoire pour prétendre au niveau 3.

NIVEAU 2

Le niveau 2 est fondé sur des obligations de moyens mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental. Il s'agit de respecter 16 exigences regroupées en 4 thématiques : la protection de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la préservation de la ressource en eau. (Des démarches environnementales sont reconnues comme équivalente au niveau 2, Terra Vitis notamment).

NIVEAU 3

Le niveau 3 évalue, à partir d'indicateurs de résultats, la performance environnementale de l'exploitation en matière de biodiversité et de faible dépendance aux intrants. Les exploitants ont le choix entre deux options d'évaluations adaptées à la diversité des systèmes de production, traduisant un même niveau d'excellence environnementale.

Seul le troisième niveau permet la certification et autorise l'utilisation de la mention valorisante « Haute Valeur Environnementale » sur les produits issus de la ferme et les supports de communication. La certification et les contrôles sont assurés par des organismes indépendants agréés par le Ministère de l'Agriculture.

Contact
Alice MAURIES - Conseillère spécialisée certifications
alice.mauries@aude.chambagri.fr
Tél : 06 84 54 64 91

TEMOIGNAGE

Laure PRADAL - Technicienne cave "Les Vignerons de Pouzols-Mailhac"

Pourquoi se lancer dans la démarche HVE ?

Pouzols-Mailhac a pour client principal Val d'Orbieu, c'est donc à leur demande que la démarche HVE a été initiée car plus porteur sur le marché actuel.

Que retirer de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude ?

La Chambre d'Agriculture de l'Aude a apporté un accompagnement à toutes les étapes de la démarche : plusieurs réunions d'informations à l'attention des vignerons se sont tenues (notamment avec Nicolas Sourd), afin de préparer au mieux les adhérents. En plus de l'appui de la cave, le déploiement du logiciel Chambre « Mes Parcelles » cette année a permis une meilleure transition et facilite les calculs d'IFT. Cela allège le processus administratif souvent lourd de la démarche HVE, pas toujours aisé pour ses adhérents.

Point d'étape à aujourd'hui et prévisions

A ce jour, 26 adhérents sont certifiés HVE suite aux formations de la Chambre; une dizaine doit encore être accompagnée (report suite COVID 19), mais cette trentaine d'adhérents représente la quasi-totalité des surfaces (donc pas besoin de les former tous). La HVE s'est donc mise en place de manière fluide dans cette cave, puisque tous ont été certifiés et contrôlés avec succès. Dans l'ensemble, une évolution positive des pratiques a pu être notée suite au bas culement en HVE.



LA CAVE POUZOLS-MAILHAC
540 ha en production,
100ha en AOP Minervois et Languedoc
440 ha en IGP Oc.
87 adhérents au total.

La Chambre d'agriculture de l'Aude accompagne les exploitations viticoles désireuses de s'engager dans la certification « Haute Valeur Environnementale »

LA FORMATION « PASSEPORT VERS LA HVE »

Cette formation en 3 journées permet de comprendre les enjeux de la Certification Environnementale des exploitations et d'identifier les données nécessaires aux 3 niveaux, ainsi que d'organiser sa traçabilité pour alimenter les indicateurs de performance du niveau 3. Il s'agit également, d'identifier les points d'amélioration nécessaires pour viser l'obtention rapide de la certification. Un bilan de l'exploitation au regard des exigences de la conditionnalité des aides PAC est également réalisé. Les sessions de formation sont organisées régulièrement pour des groupes de vignerons indépendants et également pour des adhérents de coopératives. Les structures coopératives accompagnées peuvent envisager un parcours sur-mesure pour leurs adhérents. Les formations sont alors réalisées sur site en petits groupes permettant un temps d'accompagnement dédié à chacun.

LA PRÉPARATION À L'AUDIT DE CERTIFICATION

La préparation concerne l'obtention du niveau 3. Le conseiller rencontre l'exploitant et l'aide à vérifier que les seuils de performances environnementales mesurés par les indicateurs de résultat soient respectés dans les 4 domaines de la certification : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et pratique de l'irrigation. Cet accompagnement permet également de progresser et vise également à améliorer les pratiques dans le temps.

La Chambre d'agriculture de l'Aude propose la co-construction d'un management spécifique dans le cadre collectif et la formation des techniciens des caves coopératives en partenariat avec la Fédération des Coopératives d'Occitanie.

Pour plus d'informations, contactez le Pôle viticulture-oenologie.



LA VALIDATION DU NIVEAU 1 PAR DES CONSEILLERS AGRÉÉS

Le conseiller rencontre l'exploitant et réalise la validation du bilan relatif à la certification environnementale. Il considère un ensemble de documents fournis par l'exploitant : le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF), le cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation et celui des traitements phytosanitaires, ainsi que le plan d'épandage, si concerné. L'échange avec le conseiller permet également de réaliser un bilan de son exploitation, et d'envisager des actions ou un suivi technique pour atteindre le meilleur résultat. Le niveau 1 est validé à l'issue et un certificat est délivré à l'exploitant.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI SUR LE LONG TERME

Au-delà de l'obtention du niveau 3, tout un parcours de suivi régulier est possible sur le long terme afin de pérenniser les meilleures pratiques sur l'exploitation. Il s'agit d'une approche globale intégrant tous les aspects du projet de l'entreprise afin d'accompagner par un conseil stratégique le déploiement d'un plan d'actions tant techniques que permettant le management du protocole de suivi de la Certification environnementale.

Quelles différences ?



CADRE JURIDIQUE



Règlementation européenne

coordonnée par la commission européenne et l'INAO en France
Démarrage agriculture Bio France en 1958/ réglementation européenne depuis 1991

ENGAGEMENTS DÉFINITION



La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques en matière d'environnement et d'action pour le climat, un degré élevé de biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et des normes de production élevées répondant à la demande exprimée par un nombre croissant de consommateurs désireux de se procurer des produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels.

POIDS VIGNOBLE FRANCE

8 039 exploitations viticoles (487 au 13/10/2020)
112 057 ha de vignes conduits en bio (8 742 ha dans l'Aude) - source agence Bio 2019

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Un règlement identique pour tous les états membres de la Communauté Européenne, dont l'application en France se fait sous contrôle de l'INAO

MIXITÉ

Possibilité de mixité Blanc/Rouge

CONTRÔLES

Un règlement identique pour tous les états membres de la Communauté Européenne, dont l'application en France se fait sous contrôle de l'INAO

EXIGENCES ADMINISTRATIVES



**Exigences non reprises dans le règlement mais exigences éco conditionnalité de la PAC
Carnet de traçabilité de tous les intrants et opérations au vignoble**

Respect de toute la réglementation générale, en particulier celle ayant trait à la protection des riverains et personnes vulnérables

STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE



Interdiction du recours à des produits chimiques de synthèse et aux OGM

Liste positive des substances autorisées, mention UAB (Utilisable en Agriculture Biologique) obligatoire sur les produits.

La mise en œuvre de mesures prophylactiques (préventives) pour réduire la sensibilité de la culture aux attaques est obligatoire avant d'envisager le recours à des produits d'origine naturelle de protection des plantes ou de lutte biologique.

ENTRETIEN DU SOL

L'usage de tout produit désherbant est interdit

Désinfection chimique des sols interdite. L'épandage des boues de station d'épuration et de composts urbains est interdit.

Utilisation de fertilisant uniquement d'origine naturelle comme les engrais organiques, engrais verts ou le compost. Tout apport doit être justifié.

IRRIGATION

Pas d'obligation dans le règlement

UTILISATION LOGOS

Logo bio européen (plus logo AB français facultatif) utilisable à partir de la 4ème récolte après engagement. Les 2ème et 3ème récoltes peuvent mentionner « en conversion » mais sans ces logos

COMMERCIALISATION

Marché en forte croissance Consommation vin Bio Français multipliée par 4 en 12 ans



Certification environnementale gérée par une Association nationale (et 6 associations régionales)
Equivalence niveau 2 de la Certification Environnementale HVE
Née en Beaujolais en 1998

Certification environnementale des exploitation créée et encadrée par le Ministère de l'agriculture.
Suivi par la Commission nationale de certification environnementale (CNCE),
Créée en 2011

Terra Vitis s'appuie de manière égale sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie
Un cahier des charges viticole articulé autour d'exigences et d'engagements spécifiques.

3 niveaux d'exigences :
Niveau 1 : respect de la conditionnalité PAC
Niveau 2 : obligation de moyens
Niveau 3 : obligation de résultats
Des exigences articulées autour de quatre thématiques
La biodiversité, La stratégie phytosanitaire, La gestion de la fertilisation, La gestion de la ressource en eau

15 000 ha

5 399 exploitations HVE au 1er janvier 2020
dont 265 dans l'Aude

Un cahier des charges viticole qui est évolutif et validé annuellement par des viticulteurs

Un référentiel d'exigences

Engagement de la partie viticole de l'exploitation

Engagement de l'ensemble de l'exploitation

Un cahier des charges viticole qui est évolutif et validé annuellement par des viticulteurs

Un référentiel d'exigences

Exigences administratives : Disposer d'un plan de l'exploitation avec localisation des zones à enjeux environnementaux et localisation des infrastructures agro-écologiques (IAE)
Carnet de traçabilité de tous les intrants et des opérations au vignoble
Obligation de formation relative à la viticulture, à l'environnement et à la santé
Engagement en matière de sécurité et santé au travail des salariés et des exploitants
Respect de la réglementation vis-à-vis des riverains et des personnes vulnérables

Exigences administratives :
Disposer d'un plan de l'exploitation avec localisation des zones à enjeux environnementaux et localisation des infrastructures agro-écologiques (IAE)

Carnet de traçabilité de tous les intrants

Condition d'emploi de certaines substances actives en fonction de leur toxicité, des problèmes de résistance et de leur efficacité
Justifier les interventions : facteur déclenchant, date, cible, technique ou produit, dose ou équivalent.
Contrôles : Utilisation bulletins de conseil phytosanitaire, sollicitation d'un service de conseil technique indépendant. Contrôle du matériel d'application des produits phytosanitaires et auto-étalonnage.

Ensemble des produits autorisés
Justifier les interventions : facteur déclenchant, date, cible, technique ou produit, dose ou équivalent.
Contrôles : Utilisation bulletins de santé du végétal, sollicitation d'un service de conseil technique indépendant. Contrôle du matériel d'application des produits phytosanitaires.

Désherbage autorisé uniquement sous le rang (sauf dérogation)
Interdiction de désherber chimiquement les tournières et si possible les enherber.
Désinfection chimique des sols interdite. L'épandage des boues de station d'épuration et de composts urbains est interdit.
Plan prévisionnel de fumure
Analyse de sol
Stockage des engrais conditionnés sous abris ou sous bâche et sur palette

Plan prévisionnel de fumure
Analyse de sol
Stockage des engrais conditionnés sous abris ou sous bâche et sur palette

Des exigences de suivi de l'irrigation

Des exigences de suivi de l'irrigation

Logo utilisable sur les millésimes agréés

Logo utilisable uniquement pour le Niveau 3 ce à atteindre)

Demande de certains négoce
Reconnu par la SAQ (société des alcools du Québec) comme démarche responsable ; **Peut être complémentaire au Bio**

Démarche choisie par le CIVB
Peut être complémentaire au Bio

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE DANS L'OUEST AUDOIS

TROUVER SA VOIE

UN CONTEXTE VOLATILE PERSISTANT QUI DOIT INCITER À ÉVOLUER

Dans l'Ouest Audois comme dans beaucoup de régions agricoles françaises, l'agriculture est en pleine période de doutes, de questionnements. Le système dominant de productions végétales à base de grandes cultures, reposant sur des exploitations spécialisées de moyenne à grande taille, se trouve en effet confronté à de nombreuses questions. Les choix à faire quant à l'avenir des productions, quant aux modes d'organisation de la production et des filières, doivent prendre en compte de plus en plus de notions parfois difficiles à combiner : la situation sur les marchés nationaux et internationaux, l'impact de la future PAC, la prise en compte de l'environnement avec la transition agro-écologique souhaitée, le changement climatique et ses effets locaux, la liaison au territoire et aux questions d'alimentation, les relations avec le reste de la société (dont le sentiment d'être accusé, mal perçu par le reste de la société (agri-bashing))...

Pourtant, face à cette morosité qui semble croissante, l'agriculture de l'Ouest Audois n'est pas sans idées, sans pistes, sans projets. C'est sans doute en s'appuyant sur ces initiatives ou idées qu'une (ou plusieurs) voie(s) d'avenir sont envisageable(s).

Rappelons d'abord que l'agriculture, dans l'Ouest Audois comme ailleurs, est et demeurera une activité incontournable de nos économies, car vitale pour nos sociétés. Ce qui est en discussion «c'est comment faire évoluer cette agriculture», Pour intégrer tous ces phénomènes liés aux marchés, au climat, aux attentes de la société, il va sûrement falloir s'adapter, faire preuve de résilience (), mot très en vogue en ces périodes de changements profonds des conditions de production. Mais la faculté de faire évoluer son exploitation est déjà une réalité pour de nombreux agriculteurs. Sur le territoire de l'Ouest Audois, nous avons identifié trois principales modalités de réponse aux enjeux.



METTRE EN PLACE DES ACTIONS FAVORISANT LA TRANSITION AGRO ÉCOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITÉ

Déployée sur de nombreuses exploitations, la transition agro écologique se traduit entre autre par des actions variées : plantation de haies, agro-foresterie, mise en place de zones tampons,... Ces actions, outre qu'elles peuvent être subventionnées pour leur mise en place, seront probablement une condition pour continuer à bénéficier des aides de la PAC. Elles sont un volet indispensable de la pérennisation des



Atelier de pilotage de la gestion de ravageurs grâce aux auxiliaires (L. Tréboute).

BARAIGNE : UN TRAVAIL CONCERTÉ MULTI-ACTEURS À L'ÉCHELLE D'UNE COMMUNE



En 2018, des orages ont déclenché des coulées de boue et ont comblé le lit du Fresquel sur 600 m. En cause, l'érosion des sols, qui est combattue par la mise en place du projet Fresqu'Haies, en partenariat avec la CA11, le SAGE Fresque et la Fédération Aude Claire. La lutte contre les crues, contre l'érosion et la reconquête de la biodiversité sont permises par la plantation de haies et l'adoption d'assolements concertés dans les pentes, avec un travail participatif et co-financé par la Région, l'agence de l'eau et le Syndicat du Fresquel. La démarche est appelée à être étendue sur d'autres secteurs à enjeux.

AMÉLIORER SON EFFICACITÉ TECHNIQUE ET SA RENTABILITÉ

Depuis au moins dix ans, des évolutions techniques sont étudiées pour maintenir le système grandes cultures performant. D'abord en maîtrisant mieux les charges d'exploitation. C'est faisable avec la réduction des intrants expérimentée pour les phytos avec le plan Ecophyto. Celui-ci permet aussi de chercher des cultures plus rustiques, d'allonger les rotations, d'aborder la désintensification. Les coûts de mécanisation sont une autre voie de réduction des charges (avec l'adaptation du parc matériel, un choix raisonné de la puissance de traction et des équipements ou encore l'adoption de Techniques Culturelles Simplifiées (TCS)).

A côté de la maîtrise des charges, on peut chercher à optimiser les rendements. L'équilibre dans les assolements et les rotations pour trouver de meilleures successions culturales, les associations de cultures pour sécuriser les rendements, favoriser les effets agronomiques et réduire la pression des bio-agresseurs sont d'autres voies essayées.

Enfin, la conversion à l'agriculture biologique, portée par le marché, des aides facilitatrices et des itinéraires techniques maîtrisables en grandes cultures, est une réponse plus radicale mais envisageable.

TEMOIGNAGE



Romain Planes, 240 ha SAU céréales, oléo-protéagineux, à Soupeux. Membre du Groupe ECOPHYTO DEPHY Aude. « Reconversion des systèmes pour améliorer la gestion des bio-agresseurs en limitant l'usage des intrants ».

« En 2016, nous nous sommes réunis avec 16 agriculteurs ayant des systèmes de production proches ». Après un diagnostic complet, « nous avons défini les évolutions et les solutions pour limiter le recours aux intrants. Ensuite, nous avons construit un système de culture moins dépendant en intrants en particulier en produits phytos. Enfin, nous avons travaillé à la cohérence des combinaisons de leviers agronomiques afin de construire un système de culture complet pertinent...Le système imaginé est un compromis entre les participants, mais chacun repart riche des échanges de la journée avec des pratiques à conforter et des nouvelles à mettre en place ».

Extrait de Rencontre Alternatives Phytos, Leviers agronomiques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires dans le Sud Ouest, 38 retours d'expérience d'agriculteurs DEPHY Grandes cultures et Polyculture élevage 2019, Chambre d'agriculture d'Occitanie.



Mise en pratique du désherbage mécanique (J L Vergé).

DIVERSIFIER SES PRODUCTIONS ET/OU SES ACTIVITÉS

Une autre possibilité est d'évoluer dans son système de production, en se diversifiant. L'ajout d'une production nouvelle, végétale (arboriculture, maraichage, légumineuses (plan protéines végétales () , PPAM,...) ou animale, peut être une source de meilleure rentabilité, pour peu que des synergies et des complémentarités soient possibles sur la main-d'œuvre, les équipements. Combiner grandes cultures « classiques » et nouvelles productions peut sécuriser le revenu, avec la condition qu'au-delà de la maîtrise technique, le meilleur contrôle des circuits de commercialisation soit possible.

Si la situation de l'agriculture n'est pas facile dans l'Ouest Audois, il existe donc cependant des voies d'actions diverses permettant de construire un avenir aux exploitations. La Chambre d'agriculture de l'Aude compte bien jouer un rôle dans cette évolution en accompagnant, comme elle le fait déjà, des agriculteurs désireux de prendre en main leur avenir. Que ce soit au sein d'organisations du territoire local ou à travers des projets collectifs entre agriculteurs, chacun peut et doit trouver une piste pour envisager de mieux maîtriser l'avenir de son exploitation. La Chambre d'agriculture est là pour cela.

Contacts :

Ana GONZALEZ ALAMO :
Chef du Pôle Polyculture.

Frédéric ROZIS :
Chargé de mission conseil global installation – PAC - Bio

Loïc DOUSSAT :
Chargé de mission Techniques alternatives – Ecophyto GDA/
GIEE du Sillon

TEMOIGNAGES

Robert Melix, 350 ha de SAU, grandes cultures en bio, à Souilhe. Membre du groupe ECOPHYTO DEPHY Aude, label AGLAE. « Gestion de la flore adventice avec une écimeuse ».

« Suite au passage en bio en 2016, j'ai dû modifier ma stratégie de gestion de la flore dans mes systèmes de culture (rotation sur 4 ans) ...Le passage de l'écimeuse est apparu comme la technique la plus efficace pour gérer les adventices sur les légumineuses. Cette technique me permet aujourd'hui de limiter le renouvellement de stock de graines d'adventices dans mes parcelles, en particulier dans les cultures de pois chiche et de soja (repousses de tournesol, chardons, amarante, chénopode) et de lentille/camelina (folle-avoine, chardons, ray-grass, matricaire) ».

Extrait de Rencontre Alternatives Phytos, Leviers agronomiques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires dans le Sud Ouest, 38 retours d'expérience d'agriculteurs DEPHY Grandes cultures et Polyculture élevage 2019, Chambre d'agriculture d'Occitanie.



Start up grain. Fournisseur de graines de Chia. Jean François et Stéphane Monod. Villeneuve la Comptal.

« Si la start-up grain. a été créée en 2020, l'idée de grain. germe dès 2016. De retour d'un voyage au Pérou, Stéphane rapporte une graine encore peu connue en Europe : la chia. Pas moins de trois années de recherche auront été nécessaires à Jean-François, l'agriculteur, pour développer et déposer une nouvelle variété : la chia Monca. Cette variété unique est parfaitement adaptée au climat du Sud de la France et possède d'excellentes qualités nutritionnelles. Ces recherches ont été récompensées cette année par le prestigieux 1^{er} Prix de l'Innovation Agricole de la Fondation Pierre Sarazin (sous l'égide de la Fondation de France). De son côté, Stéphane a analysé le marché. Les importations de graines de chia sont de plus en plus nombreuses : +50 % par an en Europe. La graine provient à 90 % d'Amérique Latine. Or 85 % des Français privilégient des produits locaux d'origine française (Kantar 2020). En outre, les préoccupations environnementales sont toujours plus importantes. C'est du constat de cette incohérence qu'est née la société grain ».

Extrait de Ingrebio, web magazine des ingrédients bio, 25/09/2020.

6 | LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE S'ORGANISE DANS L'AUDE

La production locale de fruits et légumes dans le département de l'Aude est en développement depuis quelques années mais elle ne satisfait pas encore toute la demande.



Maraîchers du Plateau de Sault - Association fruits et légumes de terroir en Haute Vallée de l'Aude

La demande croissante en fruits et légumes locaux des commerces de proximité, de la grande distribution, de la restauration collective, des clients particuliers, ... amène les producteurs audois à s'organiser collectivement pour répondre aux besoins de la clientèle. Ces organisations collectives répondent également à un besoin de la profession agricole en recherche de structuration notamment sur la planification des cultures, l'achat de matériel en commun, l'échange de pratiques culturales, la mise en commun de logistique, ...

Depuis 2018, 2 associations se sont structurées sur deux territoires pour développer cette filière en pleine effervescence dans le département.

FRUITS ET LÉGUMES DE TERROIRS EN HAUTE-VALLÉE

L'Association « fruits et légumes de terroir en Haute Vallée » impulsée par le PCTE 3.EVA [Pôle territorial de coopération économique trois points Eva] a vu le jour en décembre 2019 avec un groupe de 12 producteurs. L'offre de cette association s'appuie sur des productions déjà existantes chez les producteurs (courges, pommes, poires, raisins, ...) et sur de nouvelles productions comme la carotte mise en culture car absente en production dans le département.

Ce projet a ainsi permis à des producteurs déjà engagés dans la production de maraîchage de se structurer, d'échanger avec les acteurs de la filière (transformateurs, acheteurs) et de développer de nouvelles productions.

L'objectif de ce projet est également d'impulser une dynamique de diversification sur les exploitations du territoire de la Haute-Vallée et aussi de développer l'installation en maraîchage/ arboriculture.

EN DIRECT

« En Direct » les producteurs de l'Ouest Audois : ce sont 15 agriculteurs regroupés depuis 2 ans qui travaillent ensemble un calendrier de culture et commercialisent collectivement leur production de légumes. Un partenariat avec la Socamil (plateforme logistique des enseignes Leclerc) basée à Castelnaudary a permis d'envisager le développement de certaines productions mais surtout d'amener une source de diversification aux exploitations céréalières engagées dans ce projet.

La Chambre d'agriculture de l'Aude intervient régulièrement dans l'accompagnement de ces projets et les associe également aux actions menées dans les territoires : lien aux Projets alimentaires territoriaux, lien avec la restauration collective en s'appuyant sur l'outil www.agrilocal11.com ...

Contact : Elodie SABATIER
Chargée de mission commercialisation :
elodie.sabatier@aude.chambagri.fr
06 83 69 85 56

7 | REJOIGNEZ LA DYNAMIQUE DES RÉSEAUX



Bienvenue à la ferme et Pays Cathare sont deux démarches qualité animées par la Chambre d'agriculture de l'Aude depuis plus de 30 ans.

Reconnue des consommateurs, l'engagement dans ces réseaux garantit origine des productions, qualité, accueil sur l'exploitation et valorisation des savoir-faire.

En tant que producteur rejoindre un réseau vous apporte de nombreux avantages : la rencontre et la mise en réseau entre agriculteurs et autres acteurs du territoire comme les artisans, les commerçants et les acteurs du tourisme, une veille des actualités agricoles concernant le développement de vos exploitations, un accompagnement individualisé, de la communication, de nouveaux réseaux commerciaux, partenariats, tarifs préférentiels sur certaines opérations,...

Ce sont plus de 300 professionnels audois qui sont engagés dans ces 2 réseaux, n'attendez plus rejoignez les !

La Chambre d'agriculture de l'Aude accompagne également la coordination des marchés de Producteurs de Pays qui se déroule de Paques à Septembre dans les communes audoises.

Plus d'informations sur :
www.aude.chambagri.fr

Renseignements et contacts :

Valorisation des productions et agritourisme :

Florence Ollier : 04 68 11 39 61

florence.ollier@aude.chambagri.fr

Elodie Sabatier : 04 68 11 79 31

elodie.sabatier@aude.chambagri.fr

Marchés des Producteurs de Pays :

Didier Greffier : 04 68 11 79 42

didier.greffier@aude.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de l'Aude soutient les marques au service de la valorisation des produits



Bienvenue à la ferme

est la marque nationale des agriculteurs qui pratiquent la vente de produits fermiers et

l'accueil à la ferme. Dans l'Aude c'est une centaine d'adhérents qui fait la force de ce réseau. Échanger, partager, communiquer et être accompagné dans son projet sont les atouts de cette marque.

Vous souhaitez faire connaître votre activité de vente directe et/ ou d'agritourisme et entrer dans le premier réseau national d'accueil à la ferme, n'hésitez plus !

Contact : Chambre d'agriculture de l'Aude
Elodie SABATIER - Animatrice du réseau :
04 68 11 79 31 - 06 83 69 85 56
elodie.sabatier@aude.chambagri.fr



Participez aux **Marchés de Producteurs de Pays** qui

réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateurs : la qualité fermière des productions, des produits locaux et de saison, un contact direct avec le producteur.

Ces marchés valorisent pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs.

Contact : Chambre d'agriculture de l'Aude
Didier GREFFIER
Tél. : 04 68 11 79 42 - 06 84 54 64 77
didier.greffier@aude.chambagri.fr

La **marque Pays Cathare** garantit une qualité et des modes de production, avec des savoir faire locaux.

Les produits vendus directement par les producteurs dans les commerces locaux sont identifiés par la fameuse petite étiquette bleue. La plaque bleue apposée à l'entrée des caveaux de dégustation et des points de ventes désigne que le client est accueilli par une personne qui "raconte" les produits et les patrimoines agricoles et viticoles d'ici.

Contact :

Didier GREFFIER - Animateur réseau
06 84 54 64 77 - didier.greffier@aude.chambagri.fr
Florence OLLIER - Agri Tourisme - Oenotourisme
06 74 09 41 85 - florence.ollier@aude.chambagri.fr
Elodie SABATIER - Commercialisation
04 68 11 79 31 - 06 83 69 85 56
elodie.sabatier@aude.chambagri.fr



Communication Chambre d'agriculture de l'Aude

Technique



Actualités



Réglementation



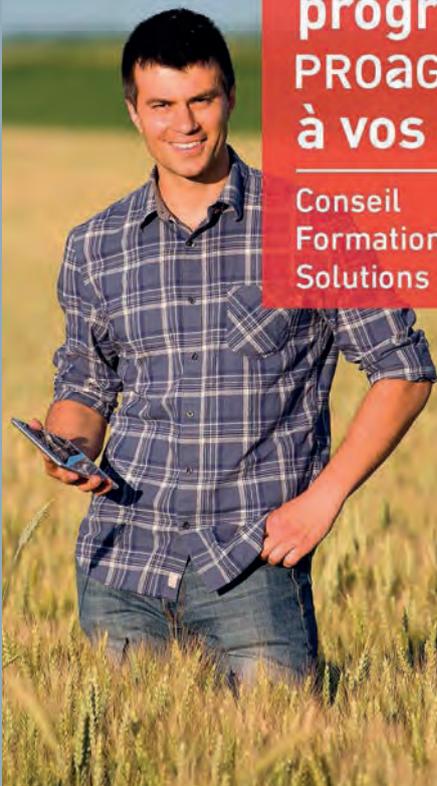
Web



Abonnez-vous
communication@aude.chambagri.fr

Vous
progresserez ?
PROAGRI est
à vos côtés

Conseil
Formation - Services
Solutions numériques



Consolider, sécuriser et pérenniser

- **Sécuriser vos revenus**
Coûts de production, conseil d'entreprise
- **Maitriser vos intrants phyto* et ferti**
Conseil de préconisation, conseil morte saison, conseil annuel
- **Sécuriser vos démarches administratives et réglementaires (CFE, PAC)**
- **Gérer vos ressources humaines**
Organisation du travail, manager ses salariés
- **Gérer votre bât et vos équipements**
Conseil bâtiment et agroéquipement, diagnostic énergétique
- **Mieux résister face aux imprévus**
Difficulté financière, problème sanitaire, aléas climatiques

* Les Chambres d'agriculture réalisant du conseil phytosanitaire sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant.



La solution numérique dédiée au pilotage de votre exploitation



GÉRER
la traçabilité de vos productions



PILOTER
votre performance économique



SUIVRE
vos indicateurs environnementaux



ANTICIPER
votre déclaration PAC

L'agriculture change et vous changez avec elle.

Tour à tour producteur, technicien, manager, gestionnaire, vous changez de casquette plusieurs fois par jour.

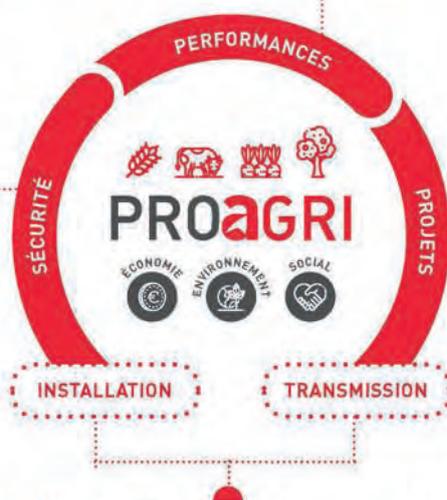
Plusieurs fois par jour, vous aimeriez avoir un agronome, un financier, un commercial, un coach à vos côtés. Pour vous accompagner sur le terrain et vous proposer conseil, formation, services et solutions numériques.

Nos conseillers vous aident à créer votre valeur ajoutée, à évoluer vers une meilleure gestion de votre écosystème et une nouvelle compétitivité, en s'appuyant sur les groupes de développement et de progrès, vecteur de diffusion de nouvelles pratiques. Ils construisent avec vous les solutions capables de garantir la pérennité de votre exploitation et sa triple performance économique, environnementale et sociale.

Nos conseillers connaissent parfaitement le monde agricole, cernant au mieux vos problématiques et vous offrant des solutions sur mesure, quelle que soit la taille de votre exploitation, quelle que soit la nature de votre activité. Ils vous accompagneront avec attention à chaque étape de vos projets, jusqu'à leur réussite.

Nos conseillers oeuvrent avec vous pour faire évoluer votre exploitation, en collaboration avec un réseau d'ingénieurs agronomes et techniciens, experts en pratiques innovantes. Nous valorisons l'expérimentation, le partage d'expérience, l'agriculture numérique pour apporter des réponses aux grands enjeux de demain.

Et faire de vous un acteur incontournable de la vitalité des territoires et de la transition du monde agricole.



S'installer et Transmettre

- **Réussir votre installation**
Emergence : du rêve au projet, Bâtir un projet solide, suivi post installation
- **Trouver un repreneur et réussir votre transmission**

Améliorer vos performances, innover et expérimenter

- **Optimiser vos performances technico-économiques**
- **Opter pour l'agriculture de précision**
Connaissance parcellaire, modulation des intrants, pilotage de l'irrigation, prévision maladies
- **Améliorer la fertilité de vos sols**
Travail du sol, couverts intercultures, biodiversité
- **Développer votre activité commerciale et communiquer**
Circuits courts et agritourisme
- **Acheter et vendre les matières premières au meilleur prix**

Se développer, évoluer, construire l'avenir

- **Se convertir en bio**
Étude de faisabilité, accompagnement technique, appui formalités
- **Se lancer dans une démarche de certification et de valorisation de vos produits**
- **S'engager dans une démarche agroenvironnementale**
- **Produire votre propre énergie**
Méthanisation, photovoltaïque
- **Se lancer dans une activité de diversification**
Transformation, commercialisation en circuit court, vente en ligne, projets collectifs



TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude

PUBLICATION

Chambre d'agriculture de l'Aude

ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9

Tél : 04 68 11 79 79 - services.generaux@aude.chambagri.fr

Directeur de publication : Philippe Vergnes

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Forest

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Marie-Hélène Forest, Maryline Planche, Nathalie Mailhac, Claude Descous, Bruno Peyras, Ana Gonzalez-Alamo, Claudine Vibert, Elodie Sabatier, Sabine Calmettes, Didier Boye, Florence Mesnata, Sandra Bennamane, Alice Maurières, Eric Le Hô, Hélène Olive, Mathieu Lopez, Frédéric Rozis, Loïc Doussat, Kristine Rouzard

Sous la Coordination de : Maryline Planche - Sandrine Galy

Conception Graphique : Sandrine Galy

Crédit Photos © Chambres d'agriculture

